

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle brochure explique comment bien se protéger contre les piqûres de tiques

Les beaux jours qui devraient arriver seront, sans nul doute, propices aux balades. La réédition de la brochure «Les tiques: protégez-vous !» sera bien utile aux parents et enseignants qui prévoient des promenades en forêt. Seul le nord du canton de Vaud est une région où la vaccination contre l'encéphalite à tiques est recommandée, mais la prudence reste de mise dans tout le canton. D'autres maladies peuvent en effet être transmises par les tiques partout où elles se trouvent. Qu'est-ce qu'une tique, comment se protéger ou que faire après une piqûre? Disponible auprès du service de la santé publique, la brochure tente de répondre simplement à toutes les questions.

La tique se nourrit du sang de ses proies, elle attend au niveau du sol, sur une herbe ou un buisson, le contact d'un hôte pour s'y agripper, même le long des vêtements. Le risque de piqûre est accru du printemps à l'automne et les personnes qui se rendent en forêt sont spécialement exposées. En Suisse, on connaît deux maladies infectieuses principales transmises à l'homme par les piqûres de tiques, ce sont l'encéphalite à tiques et la borréliose.

Pour prévenir ces infections, l'Etat de Vaud réédite la brochure «Les tiques: protégez-vous !». Il le fait au lendemain de la diffusion d'une nouvelle carte de l'Office fédéral de la santé publique. Ce dernier vient d'actualiser la carte des régions où la vaccination contre l'encéphalite à tiques est recommandée. Conçue pour permettre une recherche par numéro postal ou par localité, elle peut être consultée à l'adresse map.geo.admin.ch.

Quelques règles permettent de se protéger contre les piqûres de tiques, en portant par exemple des chaussures fermées et des habits couvrants, en appliquant un répulsif sur la peau. Il vaut la peine aussi de s'examiner consciencieusement au retour de la balade. La vaccination contre l'encéphalite à tiques est recommandée pour les adultes et les enfants dès six ans qui se trouvent dans une région à risque ainsi que pour les personnes qui y ont des activités extérieures. Il n'existe pas de vaccin pour la borréliose, d'où l'importance d'une bonne prévention. En cas de piqûre, il faut veiller à retirer entièrement la tique et bien désinfecter. Une consultation médicale est

nécessaire s'il est difficile de retirer la tique, si une rougeur apparaît sur la peau ou si un état grippal se manifeste.

La brochure est disponible gratuitement auprès du service de la santé publique.

Informations sur www.vd.ch/tiques

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juin 2013

DSAS, Eric Masserey, médecin cantonal adjoint, 021 316 47 95